

# Centre d'études européennes Rapport d'activité 2019



Lyon : Centre d'études européennes, décembre 2019

Document disponible sur le site web du Centre d'études européennes à l'adresse : <http://cee.univ-lyon3.fr/le-centre-et-ses-partenaires/rapports-d-activite/>.

**Reproduction et impression autorisées, moyennant mention de la source.**

Fiche catalographique :

Centre d'études européennes  
**Rapport d'activité 2019**  
Lyon : Centre d'études européennes  
2019 – 41 p. – 21 x 29,7 cm

**Directeur de publication** : Éric Carpano, professeur des universités, agrégé de droit public, directeur du Centre d'études européennes

**Réalisation et édition** : Véronique Gervasoni, ingénieur d'études en recherche et formation, administratrice de l'EDIEC

**Université Jean Moulin Lyon 3 – Faculté de droit**

**Centre d'études européennes**

15 quai Claude Bernard, 69007 Lyon

Adresse postale : Université Jean Moulin Lyon 3 – Faculté de Droit (Quais) – EDIEC

1C avenue des Frères Lumière CS 78242 – 69372 Lyon Cedex 08 | Tél. : ++ 00 / 33 4 78 78 72 51

Courriel : [cee@univ-lyon3.fr](mailto:cee@univ-lyon3.fr) | Web : <http://cee.univ-lyon3.fr/>

# Centre d'études européennes Rapport d'activité 2019

## SOMMAIRE

<b>1. PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES</b>	<b>5</b>
1.1. Ouvrages	5
1.2. Rapports de recherche / Séjours de recherche / Expertises / Participations à des jurys de thèse	8
1.3. Directions éditoriales des membres du CEE	8
1.4. Articles / Études / Contributions à des ouvrages collectifs	9
<b>2. RÉSEAUX ET PROGRAMMES SCIENTIFIQUES</b>	<b>15</b>
2.1. La Chaire Jean Monnet DMOCRIS	15
2.2. L'action Marie Sklodowska-Curie Transition Governance and Law (2019-2022)	20
<b>3. MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES</b>	<b>22</b>
3.1. Colloques, journées d'études, ateliers et conférences	22
3.1.1. Suivi 2019 des opérations antérieures	22
3.1.2. Manifestations organisées en 2019	24
3.2. Communications à des colloques, journées d'études, conférences et séminaires	29
<b>4. ORGANISATION ET VIE DU CEE</b>	<b>32</b>
4.1. Soutenances de thèses	32
4.2. Prix, distinctions et nominations	32
4.3. Support pour les masters et les doctorats	33
4.3.1. Masters adossés	33
4.3.1.1. Soutien des opérations pédagogiques et scientifiques	33
4.3.1.2. Publication en ligne des meilleurs mémoires des masters adossés à l'EDIEC	34
4.3.2. Doctorats	34
4.4. Documentation scientifique	35
4.5. Le CEE en ligne	36
<b>ANNEXES</b>	<b>37</b>
<b>STATUTS DU CENTRE D'ÉTUDES EUROPÉENNES</b>	<b>38</b>
<b>MEMBRES DU CENTRE D'ÉTUDES EUROPÉENNES (CEE)</b>	<b>41</b>

## 1. PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

Les membres titulaires du Centre d'études européennes et les enseignants-chercheurs associés (cf. [Annexes](#)), ont collaboré à la rédaction des ouvrages et des contributions qui suivent.

### 1.1. Ouvrages



CARPANO (É.), BASILIEN-GAINCHE (M.-L.) / dir. – [Quel État de droit dans une Europe en crise ?](#) – *Revue des droits et libertés fondamentaux* (<http://www.revuedlf.com>), <http://www.revuedlf.com/dossier/quel-etat-de-droit-dans-une-europe-en-crise>, 2019.

**Présentation de l'éditeur :** L'Europe est en crise et emporte avec elle l'un des modèles fondateurs de son identité : l'État de droit. Construite dans un dessein de paix, l'Union européenne est exposée à un risque sans précédent de désintégration à la faveur de la multiplicité des crises qui l'affecte (crise identitaire, crise financière, crise des réfugiés, crise sécuritaire) dont l'érosion de l'État de droit constitue une manifestation paradoxale. Les réflexes populistes et nationalistes que ces crises suscitent génèrent des politiques sécuritaires et autoritaires qui viennent saper, dans les jeunes comme dans les vieilles démocraties européennes, certaines structures fondamentales de l'État de droit. La Hongrie, la Pologne et dans une moindre mesure pour l'instant la Roumanie se sont engagées, dans un processus de démantèlement de l'État de droit en s'en prenant à la justice constitutionnelle, à l'indépendance de la justice, à la liberté de la presse, aux réfugiés, aux minorités, etc. En Autriche, l'extrême droite participe à une coalition gouvernementale en occupant des postes clés dans l'indifférence de l'UE rassurée par sa profession foi européenne. Plus généralement, dans toutes les démocraties européennes, on assiste à une remise en cause d'une certaine conception de l'État de droit où les lois sécuritaires multiplient les régimes de dérogation et d'exception au nom de la lutte contre le terrorisme ou contre l'immigration clandestine. Les structures de l'État de droit sont également affectées par un processus plus profond résultant de la globalisation et de la digitalisation.

L'Union européenne, garante des valeurs qui fondent le pacte européen, a eu une réaction tardive, ambivalente et insuffisante. L'objet de ce colloque est de prendre la mesure de cette crise européenne et globale de l'État de droit.

Le colloque sera organisé autour de différents axes qui seront déclinés sous la forme de tables rondes dont l'objectif sera de confronter les points de vue et d'ouvrir des nouvelles pistes de réflexion pour évaluer, à partir de la situation européenne, la nature et l'étendue de la transformation de l'État de droit dans le monde contemporain.

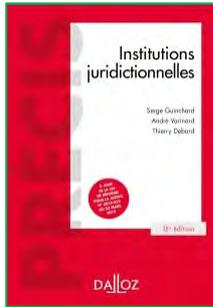
Avec le soutien de la Commission européenne ([Chaire Jean Monnet DMOCRIS](#)), de la Commission Recherche de l'Université Jean Moulin Lyon 3, de l'Institut universitaire de France, de la Mission de recherche Droit & Justice, et de l'[Équipe de droit international, européen et comparé](#) ; en partenariat avec l'[Équipe de droit public de Lyon](#) et la [Casa de Velázquez](#) (Programme Identités).



CARPANO (É.), MARTI (G.) / dir. – *L'exception en droit de l'Union européenne*. – Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2019. – 374 p.

**Présentation de l'éditeur :** L'exception, entendue comme technique permettant d'adapter la règle aux variations des circonstances, est omniprésente en droit de l'Union européenne, sous des appellations variées : dérogations en droit du marché intérieur, exemptions en droit de la concurrence, clauses de sauvegarde, « opting-out », etc. Dans une Union qui superpose les niveaux de pouvoirs et qui nécessite une articulation entre les compétences, l'exception permet de moduler la règle générale et ainsi de donner corps au projet de faire vivre l'unité dans la diversité. Elle n'en constitue pas moins un défi pour la survie de l'ordre juridique européen, qui se caractérise par le principe d'uniformité du droit applicable. L'exception soulève ainsi des enjeux qui dépassent le cadre spécifique dans lequel elle trouve sa concrétisation, et qui tiennent à la pérennité de l'Europe à géométrie variable. Les contributions ici rassemblées se proposent d'appréhender les grands domaines du droit européen (droit institutionnel, droit matériel, contentieux, droits fondamentaux, etc.) au prisme de l'exception, afin d'en prendre la mesure, d'en identifier les dynamiques et d'en évaluer la portée. À travers l'exploration d'un objet d'étude théorique, cette recherche contribue ainsi à une meilleure compréhension des mécanismes propres au droit de l'Union européenne, et nous renseigne sur le sens et la nature de l'intégration européenne.

Cet ouvrage est le fruit d'un colloque organisé par le Centre d'études européennes de l'Université Jean Moulin Lyon 3 les 12 et 13 octobre 2017. Il est publié avec le concours de l'université Rennes 1, du Centre d'études européennes, de la Commission Recherche de l'UJML3 et du programme Erasmus+ de l'Union européenne (Chaire Jean Monnet DMOCRIS : projet 587011-EPP-1-2017-1-FR-EPPJMO-CHAIR).



**DEBARD (Th.). – Institutions juridictionnelles. – 15<sup>e</sup> éd. (avec S. Guinchard, A. Varinard). – Paris : Dalloz, 2019. – 1334 p.**

**Présentation de l'éditeur :** Né de la collaboration de spécialistes des procédures civiles, pénales et de droit public, ce Précis permet d'acquérir **une vue raisonnée et synthétique de la Justice en France et de ses institutions**. Après **l'analyse critique et prospective des principes** qui sous-tendent l'organisation et le fonctionnement de la Justice, l'ouvrage décrit, en les replaçant dans leur évolution, **les principales juridictions et professions qui leur sont associées**. **Au plus près de l'actualité législative**, notamment de la **loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la Justice**, il consacre une large place au renouvellement qu'a connu la matière sous

l'influence croissante de la Cour européenne des droits de l'homme, du droit de l'Union européenne et du Conseil constitutionnel.

S'il correspond au cours d'Institutions juridictionnelles généralement enseigné en **1<sup>re</sup> année des facultés de droit**, il est également **fort utile à tous ceux qui préparent les concours d'accès à la magistrature et à la fonction publique ou l'examen des IEJ** pour entrer dans un Centre régional de formation professionnelle d'avocats. À tout citoyen il donne les clefs de compréhension des débats dont la Justice est l'objet : l'accès au juge à l'aune des mutations de l'organisation judiciaire, la numérisation des procédures, l'open data, les services en ligne et les algorithmes dans la résolution juridictionnelle ou amiable des différends, les rôles respectifs des juges et des procureurs, la place du juge d'instruction, etc.



**DEBARD (Th.). – Lexique des termes juridiques 2019-2020. – 27<sup>e</sup> éd. (avec S. Guinchard) . – Paris : Dalloz, 2019. – 1150 p.**

**Présentation de l'éditeur :** Le **Lexique des termes juridiques 2019-2020** permet un accès simple et complet à toutes les définitions, aux concepts et aux notions clés de tous les domaines du droit. Avec **plus de 6.000 entrées**, l'étudiant, ou le professionnel, à la recherche d'une notion inconnue, oubliée ou devenue imprécise, pourra la découvrir ou se la remémorer et acquérir ainsi des certitudes ou automatismes, utiles à la rigueur du juriste. Cette 27<sup>e</sup> édition met en avant **plus de 180 définitions pour lesquelles l'actualité a été forte** au cours de l'année écoulée (droit du travail, droit fiscal, RGPD...). Les **références aux codes et aux grands arrêts** permettent aux étudiants de faire le lien

entre les définitions, les textes législatifs et la jurisprudence.



**KARPENSCHIF (M.). – Droit européen des aides d'État. – Préface de Marc Jaeger. – 3<sup>e</sup> éd. – Bruxelles : Bruylant, 2019. – 547 p. – (Competition Law / Droit de la concurrence.)**

**Présentation de l'éditeur :** Le droit des aides d'État a longtemps été le « parent pauvre » du droit de la concurrence qui s'est surtout focalisé sur des matières connues dans les États membres : le contrôle des ententes, des abus de positions dominantes et le droit des concentrations. Si le contrôle des comportements anticoncurrentiels des entreprises est finalement chose aisée, il n'en va pas de même à l'égard de ceux commis par la puissance publique ; un tel contrôle ne pouvant s'effectuer que dans un cadre supranational.

Institué dès le Traité CECA, le versement d'aides d'État est passé d'un principe absolu d'interdiction en 1951 à un examen encadré de compatibilité à partir de 1957. Depuis lors, la pratique décisionnelle de la Commission, la jurisprudence constructive des juges européens conjuguées à l'augmentation exponentielle du nombre de cas à traiter (consécutivement à l'apparition de crises multiples puis durables de l'économie européenne) ont conduit à donner des contours précis à la notion d'aide d'État, à forger des règles de procédure à cet examen de compatibilité, à impliquer les autorités nationales dans la discipline des aides d'État, à inventer des sanctions spécifiques en cas d'allocation d'aides illégales et incompatibles avec le traité.

Cet ouvrage entend définir les principaux concepts (Qu'est-ce qu'une aide d'État ? Qu'est-ce qu'une compensation d'obligation de service public ? Qu'est-ce qu'une aide de minimis ?...), détailler les règles en vigueur (Qu'est-ce qu'une aide existante, une aide nouvelle ? Qu'est-ce qu'une aide illégale et/ ou incompatible ?), restituer le rôle de chacun des acteurs de cette matière (Quels pouvoirs/devoirs pour la Commission, les juges européens, les autorités et les juges nationaux ?) et exposer les enjeux propres à cette matière (À quoi sert le droit des aides d'État ? Celui-ci est-il instrumentalisé à d'autres fins que l'établissement d'une concurrence pure et parfaite ?...).

À jour des dernières réformes législatives (RGEF 2017 modifié, règlement de procédure 2015) et des jurisprudences de la Cour de justice (tous les arrêts de février 1961 à juillet 2019) comme des juridictions nationales, l'ouvrage intéressera les avocats spécialisés en droit public et en droit de la concurrence, les magistrats administratifs, les juristes des collectivités locales et des administrations centrales ainsi que les universitaires.



**LE BAUT-FERRARESE (B.)** / coord. sc. – *Le Paquet législatif de l’UE « Une énergie propre pour tous les Européens »* – Première et deuxième parties. – *Énergie – Env. – Infrastr.*, juin et août-septembre 2019, dossiers 22 à 29.



**PELLET (V.)**. – *État de droit et indépendance judiciaire en droit de l’Union européenne*. – Mémoire de Master 2 Droit européen des affaires / sous la direction de **Gaëlle Marti**. – Lyon : EDIEC, 2019. – 89 p. – (Les Mémoires de l’Équipe de droit international, européen et comparé : 20.)



**SUDRE (F.)**, **MILANO (L.)**, **SURREL (H.)**. – *Droit européen et international des droits de l’homme*. – 14<sup>e</sup> éd. mise à jour. – Paris : PUF, 2019. – 1013 p. – (Droit fondamental : Droit et Science politique.)

**Résumé de l’éditeur** : *Ce n’est qu’après la Seconde Guerre mondiale que les droits de l’homme deviennent, en droit international, une catégorie juridique à laquelle les textes adoptés ultérieurement attacheront un régime protecteur, bien que cette reconnaissance internationale n’implique pas toujours la garantie du respect de ces droits et libertés. Il n’empêche que ceux-ci existent et que la jurisprudence est abondante, surtout en droit européen, ce qui traduit une véritable pratique. Ce manuel, régulièrement remis à jour, propose l’ensemble des règles juridiques internationales*

*reconnaisant, sans discrimination, aux individus des droits et facultés assurant la liberté et la dignité de la personne humaine et bénéficiant de garanties institutionnelles.*

## 1.2. Rapports de recherche / Séjours de recherche / Expertises / Participations à des jurys de thèse

### LE BAUT-FERRARESE (B.).

- Membre du jury de soutenance de thèse de Angelina Gonzalez, *La production d'électricité renouvelable en mer et la propriété publique. Étude comparée des droits français et chilien* / dir. Pilar Moraga (Universidad de Chile) et Gaëlle Guéguen-Hallouet (UMR AMURE – Centre de droit et d'économie de la mer – IUEM – UBO).
- Membre du comité de thèse de M. Humbert, *La construction concertée des actions publiques en matière de transition énergétique – Répartition et articulation des compétences entre acteurs publics* / dir. Ph. Terneyre, M. Douence – UPPA, 28 novembre 2019.

**MARTI (G.).** – Membre du jury de soutenance de thèse de Pierre Auriel, *L'équivalence des protections des droits fondamentaux* / dir. F. Picod et D. Baranger – université Paris 2 – Panthéon-Assas, 29 novembre 2019.

## 1.3. Directions éditoriales des membres du CEE

### Michaël KARPENSCHIF

- Codirecteur scientifique de l'hebdomadaire *La Semaine juridique*, éd. Administrations et collectivités territoriales, JCP A.
- Membre du Comité de rédaction du mensuel ACCP (*Contrats publics. L'actualité de la commande et des contrats publics*, Le Moniteur).

### Gaëlle MARTI

- Membre du comité de rédaction de la revue *Civitas Europa*.
- Directrice de la Chronique « Étrangers » de *La Semaine juridique*, éd. Administrations et Collectivités territoriales (JCP A).

### Hélène SURREL

- Titulaire de la chronique semestrielle « Conseil constitutionnel et jurisprudence de la Cour EDH », [Titre VII](#)
- Co-titulaire (avec L. Milano) de la chronique annuelle sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, *Revue du droit public*
- Membre du comité scientifique de la revue [Titre VII](#).

#### 1.4. Articles / Études / Contributions à des ouvrages collectifs

##### **CARPANO (É.).**

- « [La crise de l'État de droit en Europe. De quoi parle-t-on ?](#) chr. n° 29 in [Quel État de droit dans une Europe en crise ?](#) / dir. **É. Carpano**, M.-L. Basilien-Gainche. – *Revue des droits et libertés fondamentaux* (<http://www.revuedlf.com>), 2019.
- « La définition du standard européen de l'État de droit » in *Les mécanismes de suivi du respect de l'État de droit en Europe* / dir. R. Tinière, F. Ippolito. – *RTDEur.* 2019, p. 255-272.
- « Les figures de l'exception en droit de l'Union européenne : éléments de problématique », p. 17-24 in *L'exception en droit de l'Union européenne* / dir. **É. Carpano, G. Marti**. – Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2019. – 374 p.

**CARPANO (É.), MARTI (G.).** – « Avant-propos », p. 15-16 in *L'exception en droit de l'Union européenne* / dir. **É. Carpano, G. Marti**. – Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2019. – 374 p.

##### **DURAND (É.).**

- « L'exception en droit du marché intérieur », p. 117-141 in *L'exception en droit de l'Union européenne* / dir. **É. Carpano, G. Marti**. – Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2019. – 374 p.
- Service postal : les droits exclusifs accordés à l'opérateur chargé du service universel se définissent limitativement. Note sur CJUE, 2 mai 2019, *Sociedad Estatal Correo y Telégrafos SA c/ Asendia Spain SLU*, aff. C-259/16. – *Dictionnaire permanent Droit européen des affaires*, mai 2019.
- La vente à prix réglementé de bouteilles de gaz constitue une mission de SIEG soumise au principe de proportionnalité. Note sur CJUE, 11 avril 2019, *Repsol Butano SA e.a.*, aff. jtes C-473/17 et C-546/17. – *Dictionnaire permanent Droit européen des affaires*, avril 2019.
- La fin doit justifier les moyens : plaidoyer de la Commission pour une adaptation des processus décisionnels aux enjeux de la transition énergétique et écologique. Note sur Communication de la Commission du 9 avril 2019, Un processus décisionnel plus efficace et démocratique pour la politique de l'UE en matière d'énergie et de climat, COM(2019)177 final. – *Dictionnaire permanent Droit européen des affaires*, avril 2019.
- La Commission européenne dresse un bilan enthousiaste de l'union de l'énergie. Note sur Rapport de la Commission du 9 avril 2019, Quatrième rapport de la Commission sur l'état de l'union de l'énergie, COM(2019)175 final. – *Dictionnaire permanent Droit européen des affaires*, avril 2019.
- La cybersécurité : l'angle mort de la transition énergétique. Note sur Recommandation de la Commission du 3 avril 2019 relative à la cybersécurité dans le secteur de l'énergie. – *Dictionnaire permanent Droit européen des affaires*, avril 2019.
- Concessions de distribution de gaz naturel : inapplicabilité du principe de sécurité juridique aux modifications rétroactives des règles nationales relatives à l'indemnisation des concessionnaires sortants. Note sur CJUE, 21 mars 2019, *Unareti Spa*, aff. C-702/17. – *Dictionnaire permanent Droit européen des affaires*, mars 2019.

- « Titre XIX – Recherche et développement technologique et espace », p. 168-175 in *Politiques publiques internes de l'Union européenne* / dir. D. Blanc, chr. *RDUE*, 2019/1.
- Première prise de position de la Cour de justice sur les réseaux fermés d'approvisionnement d'électricité (collab. Bl. Lormeteau). Note sur CJUE, 28 nov. 2018, *Solvay Chimica Italia e.a.*, aff. jtes C-262/17, C-263/17 et C-673/18. – *Énergie – Env. – Infrastr.* 2019, comm. 16.

**FERRARI-BREEUR (Ch.)**. – Il diritto di azione nel processo amministrativo francese : le recenti evoluzioni / Le droit d'action dans le procès administratif français : les récentes évolutions. – [Persona e Amministrazione](#) [en ligne], décembre 2019, 12 p.

**FRANÇOISE (M.)**.

- « L'exception et la règle de conflit européenne. L'exception d'ordre public et la loi de police : des exceptions régulées au service de la norme européenne », p. 301-312 in *L'exception en droit de l'Union européenne* / dir. **É. Carpano, G. Marti**. – Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2019. – 374 p.
- Retour sur la qualification de loi de police d'une loi nationale de transposition et précisions quant au champ d'application matériel du règlement Rome II au regard des directives européennes (CJUE, 31 janvier 2019, *Agostinho da Silva Martins*, aff. C-149/18). – *LPA* 29 avril 2019, n° 85, p. 15 et suiv.
- Le droit international privé post-Brexit. – *AJ Contrat* 2019, p. 106-110.

**JURY (F.)**. – « De l'exception à la régulation dans le marché intérieur : l'exemple de l'europanisation des services publics », p. 143-155 in *L'exception en droit de l'Union européenne* / dir. **É. Carpano, G. Marti**. – Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2019. – 374 p.

**KARPENSCHIF (M.)**.

- « Loi Pacte : quelles évolutions pour les entreprises publiques? », p. 137 et suiv. in *Loi PACTE. Ce qui change en droit des affaires et en droit social*. – Paris : Dalloz, 2019. – 422 p. – (Dalloz décryptage.)
- Chronique « Droit des aides d'État – Décisions de mai à juillet 2019 » (avec J.-L. Sauron). – *JCP A* 2019. 2332.
- Le retour des autoroutes « dans le giron de l'État » en questions. – *Droit de la Voirie*, septembre-octobre 2019, n° 210, p. 189-191.
- Chronique « Droit des aides d'État – Décisions du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 avril 2019 » (avec J.-L. Sauron). – *JCP A* 2019, étude 2233).
- Chronique « Droit des aides d'État, 1<sup>er</sup> septembre – 31 décembre 2018 » (avec J.-L. Sauron). – *JCP A* 2019, étude 2059.
- Les nouveaux maux du in house à la française. – *JCP A* 2019, étude 2021.
- Un nouvel Elan pour le logement social (avec L. Cochet). – *JCP A* 2019, étude 2013.

**LAHOUAZI (M.)**.

- De l'intérêt d'une rédaction précise et non équivoque des clauses de règlement amiable dans les contrats administratifs. Commentaire de CE, 20 septembre 2019. – *JCP A* 2019. 2342.

- Non, une mauvaise transaction ne vaut pas mieux qu'un bon procès. Commentaire de TA Bordeaux, 15 juillet 2019, Bordeaux Métropole, req. 1902219. – *AJDA* 2019, p. 2381-2386.
- La définition de la guerre en droit public français. – *RDP* 2019. 321.
- L'arbitrage en matière de marchés publics et de concessions : les apports insuffisants du code de la commande publique. – *Contrats publics* 2019. 50.

**COMBET (M.), LAHOVAZI (M.).** – Chronique « L'arbitrage interdisciplinaire 2018 (droit privé, droit public, droit de l'Union européenne) ». – *RLDA* 2019/148, n° 6722, p. 52-59.

**LE BAUT-FERRARESE (B.).**

- Enseigner le changement climatique à la Faculté de droit. – *Énergie – Env. – Infrastr.* 2019, alerte 173.
- Le droit de l'Union européenne au cœur du dilemme de la sortie du nucléaire (avec M. Moliner-Dubost). Comm. CJUE, Gde ch., 29 juillet 2019, *Inter Environnement Wallonie and Bond Beter Leefmilieu Vlaanderen*, aff. C-411/17. – *Énergie – Env. – Infrastr.* 2019, comm. 58.
- Une nouvelle loi au soutien de la transition énergétique : la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. – *Droit de l'environnement*, décembre 2019, n° 284, p. 464-470.
- La directive 2018/2001/UE du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables : entre renouvellement de l'eupéanisation et eupéanisation renouvelée. – *Énergie – Env. – Infrastr.* 2019, dossier 27.
- « L'intégration des "énergies renouvelables en mer" dans le droit de l'Union européenne », p. 129-154 in *L'Union européenne et la mer – Soixante ans après les Traités de Rome* / dir. A. Cudennec, G. Gueguen-Hallouet. – Actes du Colloque de Brest des 23 et 24 novembre 2017. – Paris : Pedone, 2019. – 402 p.
- « [Enseigner le changement climatique à la Faculté de droit](https://blogdroiteuropeen.com) ». – Blog Droit européen <<https://blogdroiteuropeen.com>>, 18 septembre 2019.
- Les énergies renouvelables en milieux aquatiques sous le regard du droit. – *Énergie – Env. – Infrastr.* 2019, dossier 2.

**LEKKOU (E.).** – « L'exception en droit de la commande publique », p. 157-169 in *L'exception en droit de l'Union européenne* / dir. **É. Carpano, G. Marti**. – Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2019. – 374 p.

**MARTI (G.).**

- Fichage « S » et retrait du statut de réfugié. – *JCP A* 2019, comm. 2304.
- Régime contentieux des OQTF. – *JCP A* 2019, comm. 2299.
- Refus d'entrée en France et OQTF de l'étranger non ressortissant UE en transit. – *JCP A* 2019, comm. 2298.
- Insuffisance du montant de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA). – *JCP A* 2019, comm. 2297.
- Maintien en rétention en cas de demande d'asile à des fins dilatoires : le droit français conforme à la directive Accueil. – *JCP A* 2019, comm. 2296.
- L'arrêt *Wightman* du 10 décembre 2018 : la réversibilité du retrait au service de l'irréversibilité de l'intégration ? – *RAE* 2018/4, p. 729-738.

- « L'exception fondée sur l'identité constitutionnelle, reflet de la spécificité de l'UE », p. 201-214 in *L'exception en droit de l'Union européenne* / dir. **É. Carpano, G. Marti**. – Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2019. – 374 p.
- La condamnation de la France pour violation de l'article 3 de la Convention EDH oblige l'administration à octroyer la protection subsidiaire (CE, 3 octobre 2018). – *JCP A* 2019, comm. 2090.
- Délivrance d'une carte de séjour au conjoint de français entré irrégulièrement sur le territoire (CE, 26 juill. 2018). – *JCP A* 2019, comm. 2092.
- L'illégalité de l'assignation à résidence des « dublinés » excédant le délai de transfert de 6 mois (CE, 26 juill. 2018). – *JCP A* 2019, comm. 2093.
- Nouveau calcul du délai de transfert en cas de recours juridictionnel dirigé contre la décision de transfert (CE, 24 sept. 2018). – *JCP A* 2019, comm. 2094.
- Absence de délivrance automatique d'un droit de séjour de plus de trois mois au partenaire enregistré d'un citoyen de l'Union (CE, 22 oct. 2018). – *JCP A* 2019, comm. 2096.
- Assignation à résidence des personnes dublinées : unification de la compétence du juge des 72 heures (CE, 24 oct. 2018). – *JCP A* 2019, comm. 2097.
- « L'intégrité du droit de l'Union européenne. Recherches sur l'effectivité et les potentialités d'un principe matriciel du droit de l'Union européenne », p. 99-118 in *Annuaire du droit de l'Union européenne. Année 2017* / dir. Cl. Blumann, F. Picod. – Paris : Panthéon-Assas Paris II, 2019. – 1304 p.
- « Les conflits de base juridique », p. 73-100 in *Le rôle politique de la Cour de justice de l'Union européenne* / dir. L. Clément-Wilz. – Bruxelles : Bruylant, 2019. – 472 p.

**NERI (K.), ROBERT (L.)**. – « Effets des traités : force obligatoire des normes conventionnelles à l'égard des Parties ». – *JurisClasseur Droit international*, fasc. 25 (juillet 2019).

**ROBERT (L.)**.

- Enfants de « djihadistes » détenus en Syrie : vers une obligation de rapatriement en droit européen des droits de l'homme ? – *RTDH* 2019, n° 120, p. 779-796
- « L'exceptionnalisme européen », p. 187-199 in *L'exception en droit de l'Union européenne* / dir. **É. Carpano, G. Marti**. – Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2019. – 374 p.

**ROUY (M.)**.

- Obligation de possession d'un titre de séjour pour un travailleur détaché non européen. – *JCP A* 2019, comm. 2305.
- Droit de séjour, bénéfique du RSA et chômage involontaire. – *JCP A* 2019, comm. 2303.
- Appréciation de la menace grave pour la sûreté de l'État et retrait du statut de réfugié. – *JCP A* 2019, comm. 2302.
- Applicabilité temporelle de la loi immigration et asile. – *JCP A* 2019, comm. 2301.
- Précisions sur la notion de « fraude » à l'allocation pour demandeur d'asile. – *JCP A* 2019, comm. 2300.
- Absence d'illégalité d'une décision d'un département de mettre fin à l'hébergement et à la mise à l'abri d'une mineure isolée (CE, 20 juill. 2018). – *JCP A* 2019, comm. 2091.
- Octroi du RSA pour un étranger et condition de présence sur le territoire français (CE, 22 oct. 2018). – *JCP A* 2019, comm. 2095.

- Interruption du délai de prescription de l’action publique en matière d’extradition en raison de la situation exceptionnelle du Kosovo (CE, 25 oct. 2018). – *JCP A* 2019, comm. 2098.
- Précisions sur l’obligation de motivation d’une décision de transfert d’un demandeur d’asile (CE, 7 déc. 2018). – *JCP A* 2019, comm. 2099.
- Illégalité du refus d’un échange de permis de conduire d’un réfugié contre un permis de conduire français (CE, 17 déc. 2018). – *JCP A* 2019, comm. 2100.

#### **SOLDATOS (P.).**

- [La nouvelle Commission européenne hautement politisée : une pratique institutionnelle à l’encontre de la logique intégrative de l’Union européenne.](#) – *Fenêtre Europe*, 29 novembre 2019.
- [L’abandon du mécanisme « tête de liste » gagnante pour la désignation du nouveau président de la Commission européenne : un sérieux revers pour le processus de renforcement de la supranationalité-légitimité de la Commission européenne.](#) – *Fenêtre Europe*, 28 août 2019.
- [En quête de lisibilité et de lucidité dans l’analyse du processus du Brexit.](#) – *Fenêtre Europe*, 4 mai 2019.
- [Le traité franco-allemand d’Aix-la-Chapelle dans une Union européenne en quête de leadership directionnel.](#) – *Fenêtre Europe*, 7 février 2019.

#### **SURREL (H.).**

- Chronique « Conseil constitutionnel et jurisprudence de la Cour EDH ». – [Titre VII \[en ligne\]](#), n° 3, octobre 2019.
- Liberté d’expression – Condamnation des propos négationnistes d’un parlementaire (Cour EDH, 3 octobre 2019, *Pastörs c/ Allemagne*, n° 55225/14). – *JCP G* 2019, actualité 1064
- Commentaire de l’arrêt n° 2 – La théorie des obligations positives, in *Les grands arrêts de la Cour européenne des droits de l’homme* / dir. F. Sudre. – 9<sup>e</sup> éd. – Paris : PUF, 2019. – 976 p. – (Thémis.)
- Commentaire de l’arrêt n° 3 – Effet horizontal, in *Les grands arrêts de la Cour européenne des droits de l’homme* / dir. F. Sudre. – 9<sup>e</sup> éd. – Paris : PUF, 2019. – 976 p. – (Thémis.)
- Commentaire de l’arrêt n° 9 – L’exercice des droits sans discrimination, in *Les grands arrêts de la Cour européenne des droits de l’homme* / dir. F. Sudre. – 9<sup>e</sup> éd. – Paris : PUF, 2019. – 976 p. – (Thémis.)
- Commentaire de l’arrêt n° 17 – L’interdiction de l’esclavage et du travail forcé, in *Les grands arrêts de la Cour européenne des droits de l’homme* / dir. F. Sudre. – 9<sup>e</sup> éd. – Paris : PUF, 2019. – 976 p. – (Thémis.)
- Commentaire de l’arrêt n° 29 – Les lois rétroactives, in *Les grands arrêts de la Cour européenne des droits de l’homme* / dir. F. Sudre. – 9<sup>e</sup> éd. – Paris : PUF, 2019. – 976 p. – (Thémis.)
- Commentaire de l’arrêt n° 48 – Le droit au respect du domicile, in *Les grands arrêts de la Cour européenne des droits de l’homme* / dir. F. Sudre. – 9<sup>e</sup> éd. – Paris : PUF, 2019. – 976 p. – (Thémis.)

- Commentaire de l’arrêt n° 59 – La liberté d’information, in *Les grands arrêts de la Cour européenne des droits de l’homme* / dir. F. Sudre. – 9<sup>e</sup> éd. – Paris : PUF, 2019. – 976 p. – (Thémis.)
- Commentaire de l’arrêt n° 60 – La liberté de la presse, in *Les grands arrêts de la Cour européenne des droits de l’homme* / dir. F. Sudre. – 9<sup>e</sup> éd. – Paris : PUF, 2019. – 976 p. – (Thémis.)
- Commentaire de l’arrêt n° 61 – La liberté d’expression dans la fonction publique, in *Les grands arrêts de la Cour européenne des droits de l’homme* / dir. F. Sudre. – 9<sup>e</sup> éd. – Paris : PUF, 2019. – 976 p. – (Thémis.)
- Interdiction de la discrimination. La violence domestique doit être réprimée. Note sous Cour EDH, 9 juill. 2019, *Volodina c/ Russie*, n° 41261/17. – *JCP G 2019*, actualité 872.
- Chronique « Droit de la Convention européenne des droits de l’homme » (avec F. Sudre, L. Milano, B. Pastre-Belda). – *JCP G 2019*, doctrine 718.
- Droit de propriété – Application d’une loi rétroactive privant une marque de protection. Note sous Cour EDH, 16 avr. 2019, *Kamoy Radyo Televizyon Yayincılık ve Organizasyon AS c/ Turquie*, n° 19965/06. – *JCP G 2019*, actualité 492.
- La protection des droits des membres des minorités : entre avancées et considération des particularismes nationaux, Chr. de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l’homme / dir. L. Milano, **H. Surrel**. – *RDP 2019*, p. 884-891.
- Chr. Conseil constitutionnel et jurisprudence de la Cour européenne des droits de l’homme. – [Titre VII \[en ligne\]](https://www.conseil-constitutionnel.fr/publications/titre-vii/chronique-conseil-constitutionnel-et-jurisprudence-de-la-cour-europeenne-des-droits-de-l-homme-0), n° 2, avril 2019. [<https://www.conseil-constitutionnel.fr/publications/titre-vii/chronique-conseil-constitutionnel-et-jurisprudence-de-la-cour-europeenne-des-droits-de-l-homme-0>].
- La protection des données à caractère personnel, domaine emblématique des interactions jurisprudentielles entre cours européennes et Conseil constitutionnel. – [Titre VII \[en ligne\]](https://www.conseil-constitutionnel.fr/publications/titre-vii/la-protection-des-donnees-a-caractere-personnel-domaine-emblematisque-des-interactions), avril 2019, n° 2 [<https://www.conseil-constitutionnel.fr/publications/titre-vii/la-protection-des-donnees-a-caractere-personnel-domaine-emblematisque-des-interactions>].
- Discrimination à l’encontre des enfants adultérins : suite et fin ? Note sous Cour EDH, 14 mars 2019, *Quilichini c/ France*, n° 38299/15. – *JCP G 2019*, actualité 319.
- Violation du droit à la liberté d’expression d’un avocat. Note sous Cour EDH, 12 février 2019, *Pais Pires de Lima c/ Portugal*, n° 70465/12. – *JCP G 2019*, actualité 252.
- Droit au respect de la vie privée – L’État doit protéger les journalistes contre des agressions. Note sous Cour EDH, 10 janvier 2019, *Khadija Ismayilova c/ Azerbaïdjan*, n° 65286/13 et 57270/14. – *JCP G 2019*, actualité 112.
- Interdiction de discrimination – Les droits de l’homme l’emportent sur les droits collectifs. Note sous Cour EDH, Gde Ch., 19 décembre 2018, *Molla Sali c/ Grèce*, n° 20452/14. – *JCP G 2019*, actualité 49.

## 2. RÉSEAUX ET PROGRAMMES SCIENTIFIQUES

### 2.1. La Chaire Jean Monnet DMOCRIS

 <p>Co-funded by the Erasmus+ Programme of the European Union</p>	
<p><b>Projet DMOCRIS : Démocratie et intégration dans une Europe en crise</b> Titulaire de la Chaire : <b>Éric Carpano</b> Référence : <b>587011-EPP-1-2017-1-FR-EPPJMO-CHAIR</b> Financement : <b>50 000 euros</b> Durée : <b>3 ans</b></p>	<p>Co-funded by the Erasmus+ Programme of the European Union </p> <p>Chaire Jean Monnet DMOCRIS European Union Paix Europe Justice Intégration Droits Crise Sécessionnisme</p>

#### Présentation :

À l'heure où le projet européen est en crise et où les démocraties européennes sont traversées par des tentations nationalistes et populistes, il est plus que jamais nécessaire de replacer l'Europe au centre de l'espace public. Tel est l'un des objectifs de cette Chaire en offrant un support institutionnel et financier pour la promotion de l'idée européenne au moyen de différentes actions de **formation (I)** et de **recherche (II)** en région Auvergne-Rhône-Alpes en collaboration avec des partenaires locaux, nationaux et européens (Espagne, Hongrie, Italie).

#### I. Une formation européenne attractive, de qualité et diversifiée pour tous

La formation aux questions européennes est la première étape de la reconquête de l'espace public. Nous souhaitons, eu égard aux problématiques développées, consolider, professionnaliser, renouveler, ouvrir et diversifier davantage cette offre de formation aux questions européennes.

#### Consolidation de la formation européenne par l'amélioration et l'approfondissement de la formation

La Chaire Jean Monnet doit permettre de consolider la formation existante en assurant sa pérennisation et son approfondissement et de redynamiser la formation par sa professionnalisation, sa diversification, et le renouvellement des méthodes.

#### Cohérence et continuité d'un enseignement d'excellence en droit européen

L'un des objectifs de la Chaire est de garantir l'excellence de la formation en droit européen. L'ensemble des enseignements en droit européen, répartis entre la 1<sup>ère</sup> (L1) et la 5<sup>ème</sup> année (M2) seront coordonnés par le comité de pilotage et de suivi de la Chaire afin de garantir la

cohérence et la continuité du contenu de ces enseignements de telle sorte que tous les étudiants sortant de l'Université Lyon 3 aient reçu une formation suivie en droit européen :

- élaboration collective d'un programme commun
- articulation commune des enseignements
- détermination collective des modalités d'évaluation
- échanges pédagogiques entre les enseignements de droit européen dans le cadre du comité de pilotage et suivi
- partage des expériences entre les étudiants de différents niveaux (L1 à M2).

### **Pérennisation de la formation**

Au cours des dernières années, le droit européen a servi de variable d'ajustement dans de nombreuses spécialités de droit en étant en priorité frappé par une diminution de son volume horaire. Jusqu'en 2016, il existait deux Masters 2 de droit européen : l'un à visée professionnelle (30 étudiants) et l'autre à visée recherche (10 étudiants). Les deux diplômes ont fusionné à la rentrée 2016.

### **Professionnalisation de la formation**

Nous souhaitons renforcer l'attractivité de nos formations en droit européen en proposant un enseignement plus professionnalisant qui passera par la création de deux modules d'enseignement nouveaux dans le master 2 :

- **un séminaire d'insertion professionnelle de 15h** qui doit permettre de faire intervenir des praticiens du droit européen et des politiques européennes ;

- **un séminaire de clinique de droit européen de 15h** qui doit permettre d'encadrer les étudiants dans la participation à une clinique de droit européen en partenariat notamment avec le Groupement d'information et de soutien des immigrés (GISTI) et la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDE) et / ou à des concours européens de plaidoirie (European Law Moot Court / Concours Rousseau).

### **Renouvellement des méthodes d'enseignement**

Le droit européen est, en tant qu'objet original, un laboratoire d'expérimentation des nouvelles formes de normativités. Il doit aussi être prétexte à de nouvelles formes d'enseignement si l'on veut assurer son attractivité et sa diffusion au-delà du cercle restreint des spécialistes :

- favoriser en présentiel l'apprentissage pratique par la mise en situation, l'initiation à la recherche et la pédagogie inversée ;

- introduire un enseignement clinique visant à faire travailler les étudiants sur des cas réels en collaboration avec des ONG ou des cabinets d'avocat ;

- expérimenter un enseignement libre et gratuit, en ligne, accessible non seulement aux étudiants du Master de droit européen mais également à un public plus large : les séminaires de l'Europe en contexte seront filmés et mis en ligne pour être accessibles au plus grand nombre (podcasts des séminaires, vidéos en ligne de cours) : l'objectif est de créer un MOOC Questions européennes pour le grand public d'ici la rentrée 2020 sur la base de ces différents supports.

### **Diversification de la formation européenne : *L'Europe en contexte***

À l'heure actuelle, nos enseignements en droit européen sont exclusivement centrés sur la seule dimension juridique. La complexité du processus d'intégration européenne et les

différentes figures de la crise européenne démontrent qu'il n'est plus possible de penser l'intégration européenne au seul prisme du phénomène juridique. Une approche contextuelle du droit européen est plus que jamais nécessaire.

La création d'un séminaire « **Europe en contexte** » de 16h déclinera une problématique transversale, d'un point de vue pluridisciplinaire, au travers de la participation de différents intervenants. Pour plus de cohérence entre la recherche et la formation, ce séminaire transversal s'inscrira dans la thématique annuelle de travail de la Chaire : par exemple, pour l'année 2017-2018, la sous-thématique annuelle retenue est « Identités et intégration » et le séminaire comportera 8 interventions de 2h sur ce thème en lien avec les recherches menées par les membres de l'équipe.

Cet enseignement doit faire le lien entre la recherche et l'enseignement en servant de support à la diffusion généraliste des recherches menées dans le cadre des thématiques annuelles.

### **Formation continue : Ouverture de la formation européenne vers la société civile (Activités supplémentaires)**

Le deuxième objectif de formation de la Chaire Jean Monnet est la diversification de la formation aux questions européennes et son ouverture vers la société civile. Le projet européen souffre singulièrement d'un déficit de pédagogie ce qui affecte résolument la place de l'idée européenne dans l'espace public. Trois actions spécifiques seront financées par la Chaire Jean Monnet :

- Un **cycle de formation de 20h** en partenariat avec le Rectorat de Lyon à destination des enseignants du secondaire (collège et lycée) sur les questions européennes (à partir de septembre 2018)

- Un **cycle de biennale (2017-2018 et 2019-2020)** : conférences de 20h sur l'Europe, accessible aux adultes sans condition de diplôme dans le cadre de la formation continue Lettres/Langues/Philosophie. Cet enseignement fera également le lien entre la recherche et l'enseignement en servant de support à la diffusion généraliste des recherches menées dans le cadre des thématiques annuelles.

- Une **journée sur « L'état de l'Union »** en partenariat avec la presse locale, les médias locaux (Euronews et Télévision Lyon Métropole) et les collectivités territoriales.

### **Université d'été visant à l'intégration des doctorants : séminaire doctoral d'été (début juillet) – Incubateur de recherche en partenariat et en alternance avec l'Université di Napoli-Parthénope**

Pendant près de 25 ans l'Université Jean Moulin Lyon 3 a organisé une Université européenne d'été sur l'Europe. Le professeur Eric Carpano en fut le directeur de 2008 à 2011. Par manque de moyens financiers, cette université d'été a été interrompue en 2011. Il s'agit de relancer ce projet en le réorientant vers un séminaire doctoral d'été et la constitution d'un réseau européen de jeunes chercheurs. Cette université doctorale d'été aura lieu en alternance entre Lyon et Naples.

Ces activités de formation seront appuyées par la publication d'un **ouvrage généraliste sur les *Grandes notions du droit européen***, PUF, Paris (septembre 2019/septembre 2020) réalisé en collaboration avec Éric Carpano, Gaëlle Marti et Bernadette Le Baut-Ferrarese.

## II. Soutenir une recherche d'excellence sur le thème « Démocratie et intégration dans une Union en crise »

Le second volet de la Chaire DMOCRIS vise à soutenir une **recherche d'excellence sur le thème de la crise de la démocratie et de l'intégration en Europe**. Cette recherche vise trois objectifs :

- Approfondir les connaissances liées au développement de l'intégration européenne dans le cadre des crises nationales et européennes de la démocratie et de l'intégration ;
- Construire un réseau de partenaires visant à la constitution d'un pôle d'expertise européen sur la crise démocratique et de l'intégration (D-CrisNet : democris network) ;
- Associer et intégrer les jeunes chercheurs (doctorants) dans ce réseau européen.

Ces recherches donneront lieu à différents types de **manifestations scientifiques** :

- colloques internationaux ;
- ateliers de recherche ;
- conférences ;
- séminaires doctoraux.

Cette recherche s'articulera autour de **trois sous-thèmes** distincts au cours des trois années de la durée de la Chaire :

- **Identités et intégration (2017-2019)** : Ce projet vise à confronter la résurgence des revendications identitaires nationales avec la possibilité de construire une identité européenne qui servirait de catalyseur à l'intégration européenne. Ces revendications identitaires (indépendantistes, autonomistes, nationalistes) sont sources de fragmentation de l'Union alors même que l'Union tente de s'imposer comme une puissance dans l'ordre international. Dans le cadre de cette recherche il s'agit ainsi d'interroger l'avenir de la construction européenne dans un espace fragmenté et pluriel et de réfléchir à des modèles alternatifs pour repenser l'unité dans la diversité. Ce thème « Identités et intégration » (IDTCRIS) sera également le support d'un **Projet Jean Monnet** par ailleurs présenté en partenariat avec la Casa de Velázquez (Madrid) et l'Università di Napoli-Parthenope (Italie). Ce thème sera décliné dans le cadre de trois séminaires organisés à Madrid, Naples et Budapest et un colloque final à Lyon.

- **Migrations et citoyenneté (2018-2019)** : Le thème vise à appréhender la crise migratoire en Europe dans le contexte plus large de la crise de l'intégration européenne et des questions qu'elle soulève, du point de vue institutionnel, juridique et politique, en termes d'identité, de solidarité et de citoyenneté

- **Démocratie et marché (2019-2020)** : Il s'agit d'interroger dans le contexte de la crise économique et budgétaire européenne l'articulation des exigences de démocratie et de marché dans la construction européenne.

Ces différentes thématiques ont donné lieu à la publication de **deux ouvrages** :

- *L'exception en droit de l'Union européenne*, actes du colloque d'octobre 2017, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.
- *Quel État de droit dans une Europe en crise ?* [Revue des droits et libertés fondamentaux](#) (RLDF en ligne), 2019.

## Programme Erasmus+ | Activités Jean Monnet | Chaires Jean Monnet

Une chaire Jean Monnet est un poste d'enseignement spécialisé dans les études sur l'Union européenne pour les professeurs d'université. Chaque chaire Jean Monnet ne peut être occupée que par un seul professeur, qui doit dispenser au minimum 90 heures d'enseignement par année universitaire sur une période de trois années consécutives. En outre, le titulaire de la chaire doit effectuer au moins une activité supplémentaire par année universitaire.

### **Ce qui est soutenu**

**Activités principales** (minimum 90 heures par année universitaire)

- approfondir l'enseignement dans le domaine des études européennes dans le cadre du programme officiel d'un établissement d'enseignement supérieur;
- fournir un enseignement approfondi sur les questions européennes aux futurs professionnels de domaines de plus en plus recherchés sur le marché du travail.

**Activités supplémentaires**

- dispenser un enseignement/des conférences à des étudiants d'autres départements (par exemple architecture, médecine, etc.) pour mieux les préparer à leur future vie professionnelle ;
- encourager, conseiller et encadrer la nouvelle génération d'enseignants et de chercheurs sur les sujets européens ;
- conduire, contrôler et superviser la recherche sur des sujets européens pour d'autres niveaux d'enseignement, tels que la formation des enseignants et l'enseignement obligatoire ;
- participer à des conférences, séminaires/webinaires, ateliers, etc. ciblant les décideurs politiques aux niveaux local, régional et national, ainsi que la société civile.

### **Soutien disponible**

Le montant maximal de la subvention s'élève à **50 000 EUR**. Ce montant peut représenter au maximum **75 %** du coût éligible total de la chaire Jean Monnet.

## 2.2. L'action Marie Sklodowska-Curie **Transition Governance and Law (2019-2022)**



This project entitled “[NGOs & Transition Governance in Law](#)”, or abbreviated “TransGov & Law” or TGL, aims to study **the role of NGOs in the governance of the energy transition from a legal point of view.**

In international law, the energy transition appears implicitly in Article 2 of the Paris Agreement on Climate, as one of the viable solutions likely to favor the realization of the long-term objective of limiting the rise of the average global temperature to 2° C compared to the pre-industrial level. This Agreement calls for, particularly about Articles 10 to 16, the establishment of a Global Partnership between the various actors involved in the fight against climate change. The TGL project is part of this perspective by focusing specifically on the issue of the participation of civil society (NGOs) in the implementation of the energy transition.

The energy transition is part of the European Union's realization of an “Energy Union”, which is one of the ten priorities of this organization for 2014-2019, based on three pillars. However, the success of this transition depends on the participation of all stakeholders, whether public (States, local authorities ...) or private (civil society, NGOs, companies, etc.).

The study of the phenomenon of climate change and its consequences for the future of the planet mobilizes the researchers of the exact sciences as much as those of the human and social sciences. Lawyers must take their full part, especially in international law (seeing that it is a global problem), but also in European law and in French and comparative law. It is important to reflect on the role of the various actors, particularly the NGOs, the rules adopted or to be adopted, the areas covered and the modalities for implementing the energy transition. I engaged in such research as part of my PhD thesis, in which I demonstrated that although the reconciliation of environmental and economic goals remains of great interest in the context of the exploitation of natural resources, it must nevertheless now be integrated into a larger framework of the energy transition. I wish to develop this reflection by orienting it on the role of the NGOs in the governance of the energy transition; a theme that is only very little explored by the legal doctrine but appearing fundamental for its success.

The TGL project aims to identify, question, and examine the role of NGOs in, at the same time, the manufacture and implementation of energy law resulting from the energy transition commitment. The new energy system, which must be set up at the international, European and national levels, derives from the legal rules. The energy transition is, in other words, mainly a legal transition. The question of the governance of this transition therefore arises. It first raises the question of the emergence of an energy democracy: should States be the only ones to participate in this transition? It then raises the question of the reciprocal role of soft law and hard law, as well as their possible interactions in the governance of the energy transition. Based on the observation that the implementation of the latter depends to a large extent on the involvement of NGOs, the TGL project intends to show that this involvement can only be effective if certain mechanisms are put in place to this effect. Most of these mechanisms are directly related to State action, which should be verified. It is in light of these mechanisms that the analysis of the role of NGOs, as responsible partners of governments in the implementation of a sustainable transition, can be identified. But again, it is questionable whether, since the Paris Climate Agreement, States have put in place formal procedures and mechanisms for the involvement of NGOs at all levels, both in terms of rules only for the application of these rules. Finally, in the event that measures have been taken, is there a

framework for dialogue or public debate conducive to the expression, training and contribution of NGOs in this process, and then favorable to the constitution of a network of exchange and institutional partnership on the energy transition? My work will finally lead to reflect on the role of NGOs in the implementation *stricto sensu* of the energy transition. From this perspective, it will be necessary to find out whether the NGOs have put in place instruments for evaluating public policies on energy transition, likely to affect the whole process. In this context, it will also be asked whether the NGO-specific instruments of action promote the formation of advisory groups and take into consideration the jurisdictional procedures that guarantee the public interest, or private interests, in the area of energy transition. This analysis will also focus on the ambivalent role of NGOs in energy transition, especially when it comes to lobbies for sensitive issues.

[Dr. Aubin NZAOU](#)

#### Supervisors :

- **[Professor Victor B. Flatt](#)**: Dwight Olds Chair in Law and Director of the [Center for the Environment, Energy and Natural Resources \(EENR\)](#) at the University of Houston
- **[Professor Bernadette Le Baut-Ferrarese](#)**: Member of the [Center for European Studies \(CEE\)](#) at University of Lyon, Director of the Master degree “Climate Change Law” and co-director of the Master Degree “European Business Law”, where she teaches in European energy law; member of the “Pau Droit Energie Consortium”, a partnership network of public and private actors in the energy transition, as well as the French Association of Energy Law (AFDEN).

**This project has received funding from the European Union’s Horizon 2020 research and innovation programme under the Marie Skłodowska-Curie grant agreement No 845118.**

#### **L’Action Marie Skłodowska-Curie (MSC), [Individual fellowship \(IF\)](#)**

Son objectif est de renforcer le potentiel créatif et innovant des chercheurs expérimentés souhaitant diversifier leurs compétences individuelles à travers la formation, la mobilité internationale et intersectorielle avancées.

Elle permet ici de développer, ou de relancer, la carrière des chercheurs qui montrent un grand potentiel, compte tenu de leur expérience.

### 3. MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

#### 3.1. Colloques, journées d'études, ateliers et conférences

##### 3.1.1. Suivi 2019 des manifestations antérieures



12 et 13 octobre 2017 – UJML3, Amphi Huvelin  
*L'exception en droit de l'Union*

Colloque organisé par le CEE, avec le soutien de l'EDIEC, de l'EDD et de la Commission Recherche de l'UJML3 (dir. sc. Éric Carpano, Gaëlle Marti).



Les actes sont parus en 2019 aux [Presses universitaires de Rennes](#) :



CARPANO (É.), MARTI (G.) / dir. – *L'exception en droit de l'Union européenne*. – Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2019. – 374 p.



## 11 et 12 octobre 2018 – UJML3, Amphi Huvelin Quel État de droit dans une Europe en crise ?



Colloque international organisé par le **CEE** (dir. sc. **Éric Carpano**, **Marie-Laure Basilien-Gainche**, EDPL), avec le soutien de la **Commission européenne (Chaire Jean Monnet DMOCRIS)**, de la **Commission Recherche de l'UJML3**, de l'**Institut universitaire de**

**France**, de la **Mission de recherche Droit et Justice** et de l'**EDIEC**, en partenariat avec l'**Équipe de droit public de Lyon** et la **Casa de Velázquez** (Programme Identités).

- **Vidéos en ligne :** <https://youtu.be/2kKVlxF4L0g?list=PLLtQXumaY4yu-iRWwPis9oE1qhfJVyaYz>
- **Publication :** les actes sont parus à la **Revue des droits et libertés fondamentaux**, en ligne <<http://www.revuedlf.com/dossier/quel-etat-de-droit-dans-une-europe-en-crise/>>, et sont accessibles directement en cliquant sur les liens ci-dessous.

### Propos introductifs

– L'État de droit en Europe, les figures de la crise, **Éric Carpano** (université Lyon 3)

### Panel n° 1 – L'État de droit, un modèle européen ?

- État de droit et valeurs de l'Union européenne, **Romain Tinière** (université Grenoble-Alpes)
- La protection de l'État de droit par la Convention européenne des droits de l'homme - La Cour européenne et l'exigence de légalité, **Céline Romainville** (Université catholique de Louvain)
- La protection évolutive de l'État de droit par la Cour de justice de l'Union européenne, **Lauren Blatière** (université de Nantes)

### Panel n° 2 – Le contrôle de l'État de droit en Europe

- Le respect de l'État de droit dans l'Union européenne : la Cour de justice à la rescousse ? **Sébastien Platon** (université de Bordeaux)
- L'Union européenne, une Union de droit ? Analyse de la portée du modèle de l'État de droit lors du récent épisode des crises polonaises, **Lucie Laithier** (Administrateur à la Cour de justice, Luxembourg)

### Panel n° 3 – L'État de droit à l'épreuve de la crise migratoire

- Du Palais des Droits de l'Homme au Palais Royal : chronique d'un renoncement jurisprudentiel face à l'argument de la crise migratoire, **Louis Imbert** (SciencesPo. Paris)
- La marginalisation du pouvoir législatif dans la politique migratoire de l'Union européenne : défis pour l'État de droit, **Mauro Gatti** (The Hague University of Applied Sciences)
- L'action des acteurs privés à la frontière. Quel État de droit en matière de migrations ? **Marjorie Beulay** (université de Picardie)

### Panel n° 4 – L'État de droit et la lutte contre le terrorisme

- Asile et terrorisme – L'insidieuse érosion des statuts de réfugié et de bénéficiaire de la protection subsidiaire, **Catherine Gauthier** (université de Bordeaux)
- Le risque et la Cour européenne des droits de l'homme – Premières esquisses d'une réflexion sur le risque à l'aune des droits fondamentaux, **Frédéric Bouhon** (université de Liège)
- L'Union européenne à l'ère du numérique et la lutte contre le terrorisme : la sécurité au détriment de l'État de droit avec les accords PNR ? **Nina Le Bonniec** (université de Montpellier)

### Panel n° 5 – La crise de l'État de droit et le fait religieux

- Le modèle belge de neutralité de l'État, **Marc Uyttendaele** (université libre de Bruxelles)
- Les cours suprêmes à l'épreuve du foulard islamique en milieu scolaire, **Xavier Delgrange** (université libre de Bruxelles).

### 3.1.2. Manifestations organisées en 2019



10 janvier 2019 – UJML3, Amphi Doucet-Bon  
La déréglementation constitutionnelle en Europe

Conférence de spécialité EDD, **IDEA**, **CEE** du Professeur Constantin Yanakopoulos (dir. sc. : M. Karpenschif).

31 janvier-3 février 2019 – Ljubljana  
European Law Moot Court  
Finale régionale



Félicitations à **Jenny Cathiard**, **Adam Mazoyer**, **Hanna Mhamdi**, **Valentine Pellet** et à leur coach **Yassine Chattout**, doctorant au **CEE**, qui ont dignement représenté la Faculté de droit à la finale régionale du [European Law Moot Court](#), à Ljubljana, du 31 janvier au 3 février 2019. Mention spéciale à Adam Mazoyer, qui figure parmi les 4 meilleurs Avocats généraux de la finale.

L'[Association lyonnaise de droit européen \(Alyde\)](#), organisatrice, remercie la **Faculté de droit** pour le soutien financier apporté à ce projet.



## 31 janvier 2019 – UJML3, Amphi Huvelin L'état de l'Union 2018-2019



Colloque organisé par le **Master 2 Droit européen des affaires**, avec le soutien de l'[ALYDE](#) et du **CEE**.



## 25-29 mars 2019 – UJML3 Semaine de l'Europe

**25 mars 2019 (Manufacture des Tabacs, Amphi H)** – *Le respect de l'identité nationale des États membres par l'Union européenne* – Conférence de **Vassilios Skouris**, Ancien Président de la CJUE.

**26 mars 2019 (Manufacture des Tabacs, Salle 7, 14h-18h)** – *Enjeux et perspectives des accords de libre-échange de l'Union européenne* – Tables rondes / dir. sc. **Efthymia Lekkou**, Maître de conférences en droit public, **CEE**

**28 mars 2019 (Manufacture des Tabacs, Auditorium Malraux, 18h30)** – *L'Europe à la barre* – pièce de théâtre.

**29 mars 2019 (Manufacture des Tabacs, Salle 3, 18h-20h)** – *2019, un tournant pour l'Europe* – Conférence-débat avec **Françoise Grossetête**, députée européenne, animée par **Efthymia Lekkou**.



## 29 mars 2019 – UJML3, amph Huvelin Quel avenir pour le système européen de protection des droits de l'homme ?



Colloque organisé par le **CEE** (dir. sc. **Hélène Surrel** et **Loïc Robert**), en partenariat avec **SciencesPo Lyon**, avec le soutien de l'**EDIEC** et de la **Commission Recherche de l'Université Jean Moulin Lyon 3**.

Les vidéos sont en ligne sur la [Web TV Lyon 3](#) ou en cliquant directement sur les liens ci-dessous :

- [Ouverture](#) | **Hervé de Gaudemar**, Doyen de la Faculté de droit, **Frédérique Ferrand**, Professeure, Directrice de l'EDIEC et **Gaëlle Marti**, Professeure, Directrice adjointe du Centre d'Études Européennes
- [Du Protocole 11 au Protocole 16 : un système en quête de sens](#) | **Frédéric Sudre**, Professeur émérite, Université de Montpellier

Première partie – Un système de protection entre évolution et mutation | sous la présidence de **Jean-Pierre Marguénaud**, Professeur, Université de Limoges

- [La composition de la Cour européenne : la recherche d'un équilibre entre différentes exigences](#) | **Hélène Surrel**, Professeure, Sciences Po Lyon, EDIEC-CEE
- [Les méthodes de travail de la Cour européenne](#) | **Andrea Tamietti**, Greffier adjoint de la quatrième section de la Cour européenne des droits de l'homme
- [Débats](#)
- [Le défi de l'exécution des arrêts de la Cour européenne](#) | **Loïc Robert**, Maître de conférences, EDIEC-CEE
- [Point de vue sur les grandes évolutions du système de protection](#) | **Andrew Drzemczewski**, Professeur invité, School of Law, Middlesex University London, ancien Chef du Service des questions juridiques et des droits de l'homme, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- [Débats](#)

Deuxième partie – La jurisprudence de la Cour, entre acceptation et contestation sous la présidence de **Frédéric Sudre**, Professeur émérite, université de Montpellier

- [La Cour européenne des droits de l'homme en quête d'acceptabilité de ses arrêts](#) | **Frédéric Krenc**, Avocat au barreau de Bruxelles, Chargé d'enseignement, université de Louvain et université Saint-Louis de Bruxelles
- [La jurisprudence de la Cour européenne : une autorité contestée ?](#) | **David Szymczak**, Professeur, Sciences Po Bordeaux
- [La réception de la jurisprudence européenne par le juge français et le juge de l'UE](#)  
Le juge judiciaire | **Jean-Pierre Marguénaud**, Professeur, université de Limoges  
Le juge administratif | **Christophe Roux**, Professeur, université Lyon 2  
Le juge constitutionnel | **Valérie Goesel-Le Bihan**, Professeure, université Lyon 2  
Le juge de l'Union européenne | **Laurence Potvin-Solis**, Professeure, université de Caen
- [Conclusions](#) | **Françoise Tulkens**, Ancienne juge et vice-présidente de la Cour EDH

📄 Les actes paraîtront en **2020** chez Anthemis.



13-14 juin 2019 – UJML3, MILC  
**Démocratie et marché dans une Union en crise**  
Congrès annuel de la CECECE-AFEE

Colloque organisé par le CEE (dir. sc. E. Carpano, G. Marti), avec le soutien de l'AFEE, de la Mission Recherche Droit & Justice, de la Commission Recherche UJML3 et de l'EDIEC.

Les vidéos sont [en ligne](#) sur cette [chaîne YouTube](#) ou en cliquant sur les images suivantes :



👁 Les actes paraîtront en 2020 chez Bruylant.



17-18 juin 2019 – Rome, École française de Rome  
**Les identités en conflit en Europe (xxi<sup>e</sup> siècle)**

Colloque international / coord. sc. **Éric CARPANO**  
Organisation : École française de Rome, École des hautes études hispaniques et ibériques (Casa de Velázquez, Madrid), Université Jean Moulin Lyon 3, **Centre d'études européennes** (CEE, Lyon), [Chaire Jean](#)

[Monnet Erasmus + Dmocris](#)



7 novembre 2019 –  
Lyon, Centre nautique  
Tony Bertrand  
**L'utopie**

1<sup>er</sup> journée de l'EDIEC (dir. sc. **Kiara Neri**)



**Ouverture** | **Frédérique Ferrand**, Professeur, Directrice de l'EDIEC, Directrice de l'IDCEL

**Introduction** | **Gaëlle Marti**, Professeur, Directrice adjointe du CEE

**Regard littéraire** | **Benoît Auclerc**, Maître de conférences en littérature française des xx<sup>e</sup> et xxi<sup>e</sup> siècles, Directeur adjoint du groupe Marge (EA 3712)

### Regards juridiques croisés

- Le droit comparé peut-il apporter la paix dans le monde ? | **Laurence Francoz Terminal**, Maître de conférences HDR, Directrice adjointe de l'IDCEL
- L'utopie européenne | **Yassine Chattout**, ATER et **Mathieu Rouy**, Doctorant contractuel, CEE
- L'idéal d'articulation des ordres juridiques à l'épreuve des migrations et de la fermeture des frontières | **Cécile Corso**, Docteur en droit, CREDIP
- La protection internationale de l'environnement : douce utopie ? **Françoise Paccaud**, Docteur en droit, CDI

**Conclusion** | **Kiara Neri**, Maître de conférences HDR, Directrice du CDI

### 3.2. Communications à des colloques, journées d'études, conférences et séminaires

**CARDON (M.), MONGOUACHON (C.).** – « Concurrence et démocratie ». – Communication. – Congrès annuel de la CEDECE *Démocratie et marché dans une Union en crise* / dir. **É. Carpano, G. Marti.** – Lyon : UJML3, CEE, 13-14 juin 2019.

**CARPANO (É.).**

– Coordination scientifique. – Colloque *Les identités en conflit en Europe (xxi<sup>e</sup> siècle)*. – Rome : École française de Rome, 17-18 juin 2019.

– Présidence de la table ronde « Identités et unité ». – Colloque *Les identités en conflit en Europe (xxi<sup>e</sup> siècle)* / coord. sc. **É. Carpano.** – Rome : École française de Rome, 17-18 juin 2019.

– « Introduction : L'Europe en quête d'identités. Éléments de problématique ». – Communication. – Colloque *Les identités en conflit en Europe (xxi<sup>e</sup> siècle)* / coord. sc. **É. Carpano.** – Rome : École française de Rome, 17-18 juin 2019.

– Co-direction scientifique. – Congrès annuel de la CEDECE *Démocratie et marché dans une Union en crise*. – Lyon : UJML3, CEE, 13-14 juin 2019.

– « Rapport introductif ». – Communication. – Congrès annuel de la CEDECE *Démocratie et marché dans une Union en crise* / dir. **É. Carpano, G. Marti.** – Lyon : UJML3, CEE, 13-14 juin 2019.

**CHATTOU (Y.).** – « Déstabilisateur ou intégrateur : la différenciation, une question de degré ». – Journée d'études de la jeune recherche de l'AFEE : *Les limites du droit de l'UE*. – Grenoble : 11 octobre 2019.

**CHATTOU (Y.), ROUY (M.).** – « L'utopie européenne ». – Communication. – 1<sup>re</sup> Journée de l'EDIEC : *L'utopie* / dir. **K. Neri.** – Lyon : CNTB, 7 novembre 2019.

**CRAVAREZZA (A.).** – « La place de l'expertise indépendante en droit du marché ». – Communication. – Congrès annuel de la CEDECE *Démocratie et marché dans une Union en crise* / dir. **É. Carpano, G. Marti.** – Lyon : UJML3, CEE, 13-14 juin 2019.

**DURAND (É.).** – « Le marché au service des politiques publiques : l'exemple de l'environnement » – Communication. – Congrès annuel de la CEDECE *Démocratie et marché dans une Union en crise* / dir. **É. Carpano, G. Marti.** – Lyon : UJML3, CEE, 13-14 juin 2019.

**DURAND (É.), LE BAUT-FERRARESE (B.).** – « La transition énergétique : enjeux juridiques ». – Communication. – Second Workshop MOMENTOM *Énergies nouvelles et société* / coord. sc. P. Schembri, H. Remita. – Paris : MSH Paris Saclay, 21 novembre 2019.

**FERRARI-BREEUR (Ch.).**

– « Free movement of cultural goods ». – Communication. – *Art Markets: an Integrated Perspective, Thematic School, June 24-28 (Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes, Université Lyon 2)*. – Lyon : Valpré Lyon-Écully, 28 juin 2019.

– Member of the scientific committee. – *Art Markets: an Integrated Perspective,*

*Thematic School, June 24-28 (Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes, Université Lyon 2).* – Lyon : Valpré Lyon-Écully, 28 juin 2019.

– Coordinator of the session 5: « Art market and Law ». – *Art Markets: an Integrated Perspective, Thematic School, June 24-28 (Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes, Université Lyon 2).* – Lyon : Valpré Lyon-Écully, 28 juin 2019.

– « La restitution des œuvres d'art par la France ». – Communication. – *6° séminaire doctoral France-Brésil : Actualités du droit public français.* – Lyon : UJML3, Faculté de Droit / Universidade de São Paulo, 19 juin 2019.

– « Il diritto di azione nel processo amministrativo francese : le recenti evoluzioni (le droit d'agir dans le procès administratif français : les évolutions récentes) ». – Communication. – Colloque *Profili di Full Jurisdiction : il diritto di azione ne l processo amministrativo.* – Naples : Universitas Mercatorum, 17 juin 2019.

– « Meubles et reconversion du patrimoine public monumental ». – Colloque *La reconversion du patrimoine public monumental - Aspects juridiques - L'exemple du Grand Hôtel-Dieu de Lyon.* – Lyon : université Lumière Lyon 2, 8 mars 2019.

**KARPENSCHIF (M.).** – « Aides d'État et démocratie ». – Communication. – Congrès annuel de la CEDECE *Démocratie et marché dans une Union en crise / dir. É. Carpano, G. Marti.* – Lyon : UJML3, CEE, 13-14 juin 2019.

#### **LE BAUT-FERRARESE (B.).**

– Coordination scientifique. – Colloque *Le Paquet Énergie propre pour tous les citoyens. Enfin la transition énergétique ?* – Bordeaux : Consortium Pau Droit Énergie, 25 octobre 2019.

– Coordination scientifique. – Colloque *Implantations et devenir des installations d'énergie renouvelable.* – Kehl : Consortium Pau Droit Énergie, 7 juin 2019.

– Présidence de table ronde « Les obstacles juridiques à l'implantation des installations d'énergie renouvelable ». – Colloque *Implantations et devenir des installations d'énergie renouvelable.* – Kehl : Consortium Pau Droit Énergie, 7 juin 2019.

#### **MARTI (G.).**

– « Introduction ». – 1<sup>re</sup> Journée de l'EDIEC : *L'utopie / dir. K. Neri.* – Lyon : CNTB, 7 novembre 2019.

– « Lieux et modes d'expression du discours politique sur la souveraineté européenne ». – Communication. – Colloque *Souveraineté européenne : du discours politique à une réalité juridique ?* – Toulouse : IRDEIC, 26-27 septembre 2019.

– « Migration and asylum policy system: challenges and perspectives. The French case ». – Présentation. – *Projet MAPS.* – Naples : université Napoli L'Orientale, 23-24 septembre 2019.

– « Union européenne : état des lieux d'un modèle d'intégration juridique en crise(s) ». – Communication. – *6° séminaire doctoral France-Brésil : Actualités du droit public français.* – Lyon : UJML3, Faculté de Droit / Universidade de São Paulo, 20 juin 2019.

– « Identité européenne et identités nationales : du conflit au dialogue ». – Communication. – Colloque international *Les identités en conflit en Europe (xx<sup>e</sup> siècle) / coord. sc. É. Carpano.* – Rome : École française de Rome, 17-18 juin 2019.

– Codirection scientifique. – Congrès annuel de la CEDECE *Démocratie et marché dans une Union en crise.* – Lyon : UJML3, CEE, 13-14 juin 2019.

– « La Cour de justice de l'Union européenne et les choix de politiques publiques des États ». – Communication. – Congrès annuel de la CEDECE *Démocratie et marché dans une Union en crise* / dir. **É. Carpano, G. Marti**. – Lyon : UJML3, CEE, 13-14 juin 2019.

**NDZIÉ (Ch.)**. – Discutant. – Congrès annuel de la CEDECE *Démocratie et marché dans une Union en crise* / dir. **É. Carpano, G. Marti**. – Lyon : UJML3, EDIEC-CEE, 13-14 juin 2019.

**ROBERT (L.)**.

– « Les fondements de l'espace européen des libertés : vers une unicité des sources ? ». – Communication. – Colloque *L'espace européen des libertés, mythe ou réalité ?* – Lyon : Université catholique de Lyon, 6 décembre 2019.

– « Problèmes de limites ». – Table ronde. – Colloque *Le migrant et sa famille dans un monde globalisé* / dir. H. Fulchiron (ERLJ – CDF). – Lyon : UJML3, 27 novembre 2019.

– « L'identité internationale de l'Europe ». – Communication. – Colloque *Les identités en conflit en Europe (xx<sup>e</sup> siècle)* / coord. sc. **É. Carpano**. – Rome : École française de Rome, 17-18 juin 2019.

– « L'Union européenne et le marché des armes : quelle place pour la démocratie ? ». – Communication. – Congrès annuel de la CEDECE *Démocratie et marché dans une Union en crise* / dir. **É. Carpano, G. Marti**. – Lyon : UJML3, CEE, 13-14 juin 2019.

– Co-direction scientifique. – Colloque *Quel avenir pour le système européen de protection des droits de l'homme ?* – Lyon : UJML3, CEE-SciencesPo, 29 mars 2019.

– « Le défi de l'exécution des arrêts de la Cour européenne ». – Communication. – Colloque *Quel avenir pour le système européen de protection des droits de l'homme ?* / dir. **H. Surrel, L. Robert**. – Lyon : UJML3, CEE-SciencesPo, 29 mars 2019.

**ROUY (M.)**. – Discutant. – Congrès annuel de la CEDECE *Démocratie et marché dans une Union en crise*. – Lyon : UJML3, EDIEC-CEE, 13-14 juin 2019.

**SURREL (H.)**.

– « La motivation en pratique : l'exemple de la protection de la vie privée-Études de décisions – La Cour EDH ». – Colloque *Les Transversales 2019 – Comment sont motivées les décisions de justice ?* / dir. **J. Heymann, V. Le Bihan**. – Lyon : université Lyon 2, 29 novembre 2019.

– « Protection au titre de la vie privée et familiale ». – Communication. – Colloque *Le migrant et sa famille dans un monde globalisé* / dir. H. Fulchiron (ERLJ – CDF). – Lyon : UJML3, 27 novembre 2019.

– Co-direction scientifique. – Colloque *Quel avenir pour le système européen de protection des droits de l'homme ?* – Lyon : UJML3, CEE-SciencesPo, 29 mars 2019.

– « La composition de la Cour européenne : la recherche d'un équilibre entre différentes exigences ». – Communication. – Colloque *Quel avenir pour le système européen de protection des droits de l'homme ?* / dir. **H. Surrel, L. Robert**. – Lyon : UJML3, CEE-SciencesPo, 29 mars 2019.

## 4. ORGANISATION ET VIE DU CEE

### 4.1. Soutenances de thèses



**MAULET Léa.** – *L’office de la Grande chambre de la Cour européenne des droits de l’Homme.* – Thèse en droit international, européen et comparé dirigée par le Professeur **Hélène Surrel** et soutenue le 4 décembre 2019.

### 4.2. Prix, distinctions et nominations

#### 5 juillet 2019

Nomination de **Hélène Surrel** au grade de Chevalier dans l’ordre des Palmes académiques.

#### 1<sup>er</sup> septembre 2019

- Nomination de **Étienne Durand**, Maître de conférences ;
- Nomination de **Yassine Chattout**, ATER ;
- Nomination de **Marie Tillmann**, ATER ;
- Nomination de **Julie Grangeon**, ATER.

#### 1<sup>er</sup> octobre 2019

Nomination de **Bernadette Le Baut-Ferrarese** en tant que membre de la *Solar Academy* de l’université Savoie Mont Blanc (USMB).

## 4.3. Support pour les masters et les doctorats

### 4.3.1. Masters adossés

Depuis la rentrée 2019-2020, l'offre de formation s'est enrichie avec la création de deux nouveaux masters<sup>1</sup> :

- Master Droit européen des affaires / dir. Éric Carpano et Bernadette Le Baut-Ferrarese ;
- **Master Droit européen des droits de l'homme / dir. Gaëlle Marti ;**
- **Master Droit global du changement climatique / dir. Bernadette Le Baut-Ferrarese ;**

#### 4.3.1.1. Soutien des opérations pédagogiques et scientifiques

Le CEE apporte son soutien logistique (ingénierie, matériel, communication), financier, pédagogique et scientifique aux :

- concours de plaidoirie portés par les associations de promotion des masters ;
- colloques et cérémonies organisés par les associations de promotion des masters.

31 janvier 2019



#### L'état de l'Union 2018-2019

Colloque organisé par le **Master 2 Droit européen des affaires**, avec le soutien de l'[ALYDE](#) et du [CEE](#).



25 mars 2019

Remise des diplômes du **Master 2 Droit européen des affaires, promotion 2017/2018**, en présence de **Vassilios Skouris**, Ancien Président de la CJUE, au cours de la **Semaine de l'Europe 2019**



<sup>1</sup> Sont également dirigés par des enseignants-chercheurs membres du CEE :

- le Master Droit et fiscalité du marché de l'art / dir. **Christine Ferrari-Breur** ;
- le Master Droit et ingénierie financière / dir. **Jean-Pierre Viennois** ;
- le Master Droit public des affaires / dir. **Michaël Karpenschif**.

#### 4.3.1.2. Publication en ligne des meilleurs mémoires des masters adossés à l'EDIEC

Depuis 2012, la collection « **Les mémoires de l'Équipe de droit international, européen et comparé** » publie en ligne les meilleurs mémoires des Masters adossés à l'Équipe. Il s'agit des mémoires ayant obtenu la note minimale de **16/20**, quel que soit leur nombre et quel que soit le parcours professionnel envisagé par l'étudiant.

Les mémoires sont corrigés dans leur version après soutenance, mis en forme, validés par l'auteur et le directeur/la directrice, et mis en ligne au cours du dernier trimestre de l'année universitaire.

Ainsi un nouveau volume a-t-il été publié cette année :



#### 4.3.2. Doctorats

L'EDIEC soutient les activités des **doctorants** dirigés par les enseignants-chercheurs des quatre centres de recherche qui la composent, le CDI, le CEE, le CREDIP et l'IDCEL.

**Depuis 2016**, l'Équipe réserve **7 % de sa dotation** aux déplacements de ses doctorants consacrés à leurs activités de recherche en leur apportant un cofinancement, et cela indépendamment des crédits généraux ou budgets spécifiques mobilisables par les quatre centres de recherche, [l'École doctorale de droit ED 492](#) ou le **Service général de la recherche** de l'université Jean Moulin Lyon 3.

#### 4.4. Documentation scientifique



La mise à disposition du public des ouvrages et des périodiques est l'une des activités de l'EDIEC.

En effet, l'unité de recherche est le **support scientifique** de 6 Masters (*Droit européen, Droit international public, Droit privé international et comparé*) et le fonds est rendu accessible aux étudiants à partir du Master.

La Bibliothèque Montesquieu-EDIEC, **bibliothèque associée** au [Service Commun de la Documentation \(SCD\)](#), dispose du plus important fonds de monographies et d'ouvrages de droit après les bibliothèques centrales, avec **plus de 3 000 ouvrages** au 31/12/2019. La localisation des ouvrages du fonds s'effectue par le [catalogue général](#) des bibliothèques de Lyon 3.

Intégré à la Bibliothèque Montesquieu, le fonds documentaire du **CEE** est **agréé par l'Union européenne** ([Office des publications de l'Union européenne](#), OPUE, Luxembourg), avec [une vingtaine d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche de France](#). Ainsi est-il chargé de l'information sur l'intégration européenne à Lyon. Le CEE est ainsi assujéti à trois obligations :

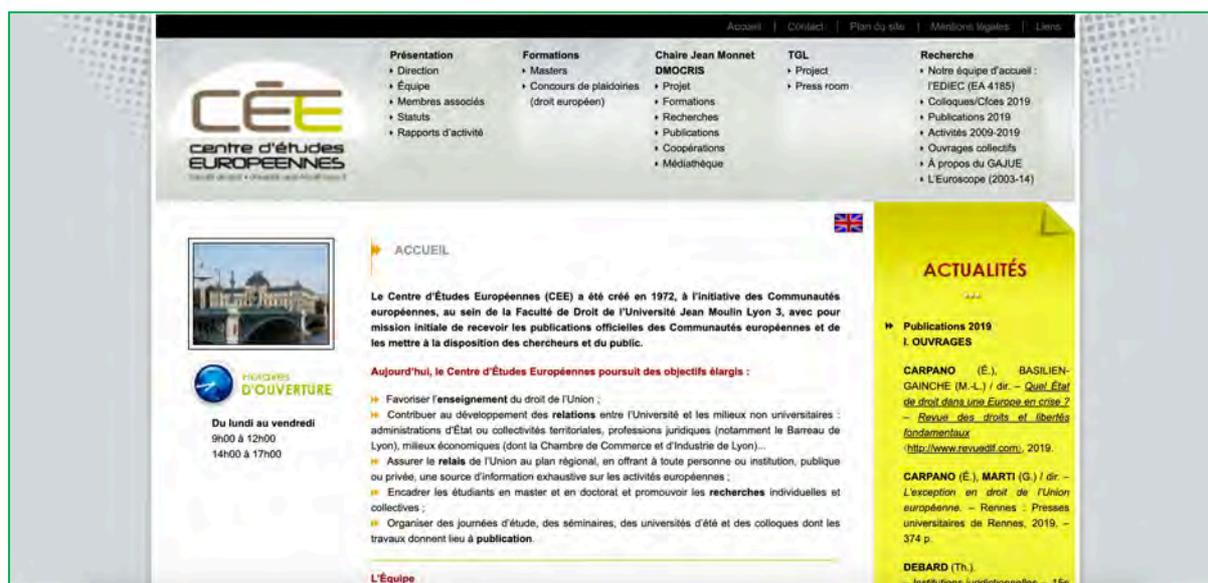


**Être dépositaire** de documents d'information officielle en version papier et/ou électronique et les mettre à disposition du public : enregistrement, stockage, classement, accueil et orientation du public, gestion du prêt ;

Acquérir des **ouvrages** et s'abonner à des **revues thématiques européennes** : commande, enregistrement, classement, accueil et orientation du public, gestion du prêt ;  
Permettre la **consultation des bases de données spécialisées et de sites institutionnels Internet**.

La localisation des ouvrages par le logiciel Koha permet de rendre visible nationalement le fonds, consultable notamment par l'intermédiaire du **Système Universitaire de Documentation (SUDOC)**.

## 4.5. Le CEE en ligne



### Fréquentation du site web du CEE<sup>2</sup> (<http://cee.univ-lyon3.fr/>)

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014 <sup>3</sup>	2015	2016	2017	2018	2019	Nbre cumulé de visites (2009-2019)
Moyenne journalière	47	47	40	47	38	29	25	24	33	47	47	153 260
Moyenne mensuelle	1 306	1 452	1 232	1 447	1 171	886	760	744	1 020	1 450	1 453	
Total annuel	13 603	17 426	14 787	17 369	14 063	10 638	9 129	9 144	12 250	17 408	17 443	

### Origine des visites (données cumulées depuis 2009) :

Les visites sont effectuées principalement via les moteurs de recherche (*Google, Qwant, Bing, Ecosia, Duckduckgo*), mais aussi par l'intermédiaire des pages web de la Faculté de droit et de l'EDIEC.

### Répartition des visites depuis la création du site (données cumulées depuis 2009) :

C'est la rubrique *Vie du site (Accueil/Présentation, Brèves, Formulaire de contact, Mentions légales)* qui est la plus fréquentée (**64 %** des visites) depuis la création du site, précédant en cela les rubriques consacrées aux activités scientifiques (**13 %**), puis pédagogiques (**9.4 %**) du centre.

### Records de visites (données cumulées depuis 2009) :

- Record journalier : 13 septembre 2018 – 645 visites ;
- Record mensuel : août 2009 – **2 659** visites (17<sup>e</sup> Université européenne d'été du CEE). Et, au deuxième rang, **2 490** visites en septembre 2018.

<sup>2</sup> Les données sont générées par le système de publication SPIP qui comptabilise les différentes adresses IP.

<sup>3</sup> Le site a été désactivé durant sa maintenance et redirigé sur le site web de l'EDIEC au cours du mois de novembre 2014.

# ANNEXES

## STATUTS DU CENTRE D'ÉTUDES EUROPÉENNES

### Titre 1 : Missions

#### Article 1<sup>er</sup>

Le Centre d'études européennes a le statut de centre de recherche de la Faculté de droit de l'Université Lyon 3.

Il est rattaché à l'Équipe de droit international européen et comparé (EDIEC, EA n° 4185). Son siège est fixé à la Faculté de droit, 15 Quai Claude Bernard, 69007 LYON.

#### Article 2

Le Centre d'études européennes a pour missions principales :

- 1) de promouvoir et d'encourager toutes formes de recherches et d'études relevant des questions européennes en général et du droit européen en particulier ;
- 2) de favoriser l'enseignement du droit de l'Union ;
- 3) de contribuer au développement des relations entre l'Université et les milieux non universitaires : administrations d'État ou collectivités territoriales, professions juridiques, milieux économiques... ;
- 4) d'assurer le relais de l'Union au plan régional, en offrant à toute personne ou institution, publique ou privée, une source d'information exhaustive sur les activités européennes ;
- 5) d'encadrer les étudiants en master et en doctorat et promouvoir les recherches individuelles et collectives ;
- 6) d'organiser des journées d'étude, des séminaires, des universités d'été et des colloques dont les actes donnent lieu à publication.

Le Centre d'Études Européennes est le support scientifique de la spécialité Droit européen, qui comporte le master Droit européen des affaires (année 1 et 2).

#### Article 3

Sont membres du Centre d'études européennes :

Les professeurs et maîtres de conférences, ATER, doctorants contractuels ou enseignants vacataires de la Faculté de droit assurant des enseignements ou menant des travaux de recherche en droit européen ou sur les questions européennes, qui manifestent le désir d'être rattachés au Centre ;

Les étudiants inscrits à l'École doctorale de la Faculté de droit assurant des enseignements ou menant des recherches en droit européen ou sur les questions européennes, qui manifestent le désir d'être rattachés au Centre ;

Peut être membre associé toute personne qui participe effectivement aux activités de recherche du CEE. La demande d'association est soumise au Conseil de laboratoire sur avis conforme du directeur ou de la directrice de l'EDIEC et du Doyen de la Faculté de Droit.

### Titre 2 : Organes

#### Article 4

Le Centre est dirigé par un directeur ou une directrice et administré par un Conseil, ci-après dénommé le Conseil de laboratoire.

#### Article 5

Le Conseil de laboratoire est composé :

- du Doyen de la Faculté de droit, membre de droit ;
- du directeur ou de la directrice de l'EDIEC, membre de droit ;

- du directeur adjoint ou de la directrice adjointe, membre de droit ;
- des professeurs et maîtres de conférences de la Faculté de droit membres rattachés au Centre, membres de droit ;
- de trois étudiants élus par l'ensemble des étudiants inscrits à l'Ecole doctorale de la Faculté de droit rattachés au Centre.

La durée du mandat des membres élus du Conseil est de deux ans. Ils/elles sont rééligibles.

#### **Article 6**

Le directeur ou la directrice est nommé(e) par le Doyen de la Faculté de droit sur proposition du directeur ou de la directrice de l'EDIEC après avis de l'ensemble des membres du Centre d'études européennes.

La durée du mandat du directeur ou de la directrice est de cinq ans renouvelables.

#### **Article 7**

Le directeur adjoint ou la directrice adjointe est nommé(e) par le directeur ou de la directrice du Centre d'études européennes.

Ses fonctions prennent fin en même temps que celles du directeur ou de la directrice.

#### **Article 8**

L'assemblée générale de l'ensemble des membres du Centre se réunit une fois par an sur convocation du directeur ou de la directrice.

L'assemblée générale a une fonction consultative.

### **Titre 3 : Fonctions**

#### **Le Conseil de laboratoire**

#### **Article 9**

Le Conseil est présidé par le directeur ou la directrice du Centre ou, en cas d'empêchement, par le directeur adjoint ou la directrice adjointe.

Il se réunit au moins deux fois par an et, chaque fois que nécessaire, sur convocation de son directeur ou de sa directrice. La réunion peut en être demandée par le tiers au moins de ses membres.

Toute personnalité dont la présence serait utile en fonction de l'ordre du jour peut être invitée par le directeur ou la directrice à participer à la séance, avec voix consultative.

Les délibérations du Conseil ne sont pas publiques. Elles sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés. Le nombre de procurations est limité à deux par personne.

#### **Article 10**

En matière scientifique, le Conseil arrête, sur proposition du directeur ou de la directrice, le programme d'activités du Centre et délibère sur toute question relevant des activités du Centre.

#### **Article 11**

Le Conseil délibère sur la répartition des crédits du Centre. Les ressources du Centre sont constituées par :

- une part de la dotation de l'Équipe de droit international, européen et comparé équivalente à celle attribuée avant 2011 par l'Équipe de droit public (sauf si la dotation de l'EDIEC venait à être substantiellement réduite) ;
- les subventions publiques et privées qui lui seraient attribuées ;
- la rémunération de ses activités et toutes autres recettes qui pourraient lui être allouées.

## **Directeur / Directrice**

### **Article 12**

Le directeur ou la directrice anime et coordonne les activités scientifiques du Centre. Il ou elle présente chaque année au Conseil un rapport sur son fonctionnement.

### **Article 13**

Le directeur ou la directrice est chargé(e) de l'administration du Centre.

### **Article 14**

Le directeur ou la directrice prépare les séances du Conseil, en établit l'ordre du jour et en convoque les membres, au moins huit jours à l'avance, sauf urgence. Il assure l'exécution de ses délibérations.

### **Article 15**

Le directeur ou la directrice supervise l'engagement des crédits du Centre.

## **Directeur adjoint / Directrice adjointe**

### **Article 16**

Le directeur adjoint ou la directrice adjointe assiste le directeur ou la directrice dans l'exécution des missions visées aux articles 12 à 15.

### **Article 17**

Le directeur ou directrice peut déléguer au directeur adjoint ou à la directrice adjointe tout ou partie des compétences visées aux articles 12 à 15.

À la demande expresse du directeur ou de la directrice, le directeur adjoint ou la directrice adjointe peut représenter le Centre dans toute réunion ou rencontre professionnelle se tenant à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Université Lyon 3.

### **Article 18**

Les présents statuts peuvent être révisés par le Conseil de laboratoire à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés. Le nombre de procurations est limité à deux par personne. Aucune modification ne peut entrer en application avant d'avoir été approuvée par le Conseil de la Faculté après avis du directeur ou de la directrice de l'EDIEC.

**Statuts approuvés par le conseil d'administration de la Faculté de droit le 16 mars 2018 et par le conseil d'administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 le 18 septembre 2018.**

### Centre d'Études Européennes (CEE)

Université Jean Moulin Lyon 3 – Faculté de Droit – CEE  
15 quai Claude Bernard – 69007 Lyon

#### Adresse postale :

Université Jean Moulin Lyon 3 – Faculté de Droit (Quais) – EDIEC  
1C avenue des Frères Lumière – CS 78242 – 69372 Lyon Cedex 08  
Tél. : ++ 00 / (33) 4 78 78 72 51

Courriel : [cee@univ-lyon3.fr](mailto:cee@univ-lyon3.fr) / Page web : <http://cee.univ-lyon3.fr>



## ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET DOCTORANTS

### MEMBRES DU CENTRE D'ÉTUDES EUROPÉENNES (CEE)

#### Enseignants-chercheurs :

**Éric CARPANO**, Professeur des universités, Agrégé de droit public, Directeur

**Mathieu CARDON**, Maître de conférences en droit public

**Thierry DEBARD**, Professeur des universités, Agrégé de droit public

**Étienne DURAND**, Maître de conférences en droit public

**Christine FERRARI-BREEUR**, Maître de conférences HDR en droit public

**Michaël KARPENSCHIF**, Professeur des universités, Agrégé de droit public

**Bernadette LE BAUT-FERRARESE**, Professeur des universités

**Efthymia LEKKOU**, Maître de conférences en droit public

**Gaëlle MARTI**, Professeur des universités, Agrégée de droit public, Directrice adjointe

**Loïc ROBERT**, Maître de conférences en droit public

**Hélène SURREL**, Professeur des universités, Sciences Po Lyon.

**Jean-Pierre VIENNOIS**, Professeur des universités, Agrégé de droit privé

**Florence ZAMPINI**, Maître de conférences HDR en droit public

#### Enseignants-chercheurs associés au CEE :

**Mathieu COMBET**, Maître de conférences en droit privé, Université Jean Monnet, CERCRID.

**Panayotis SOLDATOS**, Professeur émérite de l'Université de Montréal, Chaire Jean Monnet *ad personam* à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

**Dimitrios VOUGIOUKAS**, Docteur en droit, Avocat au Barreau d'Athènes, Enseignant agrégé à l'Université Paris 13/Id'EF d'Athènes (<http://www.ideffr/ideffr/ideffr.htm>).

**Melchior WATHELET**, Ancien Avocat général à la Cour de justice de l'Union.

#### Docteurs et doctorants au 31/12/2019 :

**ARTEMIOU Eleni**, Docteur en droit

**BERGER Florian**

**CHATTOU Yassine**, ATER

**CRAVAREZZA Amaury**

**FRANCOISE Marylou**, Doctorante associée

**GALLAND Dylan**

**GRANGEON Julie**, ATER

**JEAN-BAPTISTE Pascal**

**JURY Fabrice**, Docteur en droit

**KABASHI Floreta**

**KATSORCHI Panaghiota**

**LAHOUZI Mehdi**, Docteur en droit

**MAULET Léa**, Docteur en droit

**NDZIÉ Charlie**

**NZAOU Aubin**, Post-doctorant

**PELLET Valentine**

**RAMI Karima**

**RIM AMANTCHANG Christel**

**ROUY Mathieu**, Doctorant contractuel

**SAINT-GENIS Solène**, Docteur en droit

**SOW Abdoulaye**

**TILLMANN Marie**, ATER

**TIREL Georges**

## **NOUS SUIVRE SUR LE WEB**

► CEE, Centre d'études européennes : <http://cee.univ-lyon3.fr>

## **EN SAVOIR PLUS SUR NOS ACTIVITÉS**

**Publications** : <http://cee.univ-lyon3.fr/>

**Rapports d'activité annuels** : <http://cee.univ-lyon3.fr/le-centre-et-ses-partenaires/rapports-d-activite/>